LOIX

DU

BAS-CANADA,

SOUS

LA CONSTITUTION, érigée le 26 Décembre, Anno Domini 1791.

EN CONSEQUENCE

D'UN ACTE DU PARLEMENT.





Q U E B E C:

Publie' par ordre du Gouvernement,

Par GUILM. VONDENVELDEN, IMPRIMEUR A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,

Rue de la Montagne, Anno. Dom:

M.DCC.XCIV.